Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAE 237 Subvention (1.800 euros) à l'association des commerçants de l'Ilot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (4e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants de l'Ilot de la rue du Pont Louis Philippe (4e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018;

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère commission,

Délibère:

Article 1 : une subvention de 1.800 euros est attribuée à l'association des commerçants de l'Ilot de la rue du Pont Louis Philippe (ACRLP) située 10, rue du Pont Louis Philippe à Paris 4e (192721 - 2019_09011)

pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 6.000 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

Aune Hidales

Anne HIDALGO